

Championnat de France – Volmerange 2017

Règlement Carabine Semi-Automatiques : Distance 25 et 50 mètres

Armes d'épaule calibre .22LR semi-automatique ayant l'apparence d'une arme militaire.

Les bretelles sont interdites.

Le poids du départ est fixé à 1,360 kg par sécurité. Le poids du départ des fusils semi-automatiques équipés de conversions en calibre .22 LR, est maintenu à 2 kg au minimum. Optiques et points rouges autorisés.

Cibles utilisées :

- La ciblérie est composée de cinq (5) cibles basculantes, type biathlon dont le diamètre du visuel est de 11,5 cm de diamètre.

Position debout, en position d'attente, le fusil est tenu horizontalement à hauteur de la hanche.

Les cibles doivent être placées sur un même axe.

A 25 m la hauteur des centres des gongs doit être de 1 m (tolérance de plus ou moins 10 cm)

A 50 m la hauteur des centres des gongs doit être de 1,40 m (tolérance de plus ou moins 10 cm)

Au commandement « PRET », le tireur prend la position d'attente, il dispose de 7 secondes avant le commandement « TIREZ ».

- Temps de chargement et de préparation : 2 minutes
- 1 série de 10 balles d'essai en 30 secondes à la distance choisie par le tireur
- 2 séries de 10 coups de match en 30 secondes (précision) – 5 cibles à 25 m et 5 cibles à 50 m
- 2 séries de 10 coups en 20 secondes (vitesse) - 5 cibles à 25 m et 5 cibles à 50 m

Incident : 1 seul autorisé avec reprise de la série

Le tireur peut tirer sur les cibles dans l'ordre qu'il désire, il est possible de tirer consécutivement plusieurs coups sur la même cible.

Chaque cible abattue est comptée 10 points.

En cas d'ex æquo, le barrage sera effectué sur 1 série de match en 20 secondes.

Pendant ce barrage, un seul incident imputable au tireur sera accepté, lui permettant de renouveler la série